

Nos références : VM/ NC 2023-119

Dossier suivi par Maison des Sports et de la Vie Associative / 04 42 01 91 09

Mail : sports.associations@mairie-auriol.fr

Objet : Demande de subvention 2024

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Bien consciente de la richesse et du rôle de nos associations, la commune d'Auriol, par l'attribution de subventions, a la volonté de vous accompagner dans la réalisation de vos projets en soutenant vos actions.

Nous sommes également engagés dans une démarche de transparence vis-à-vis des associations bénéficiaires de subventions aussi, toute association sollicitant une subvention est tenue de respecter la procédure mise en place par la collectivité : délai, documents à remplir et à retourner conformément au règlement intérieur.

Afin de faciliter la procédure du dépôt de votre demande de subvention auprès de notre collectivité, le dossier sera mis en ligne à compter du **lundi 4 décembre 2023** sur le site internet de la commune www.mairie-auriol.fr, rubrique « actualités » ou page d'accueil du site.

Les associations pourront également retirer ce dossier directement auprès du service sous format papier.

La date de retour des dossiers est fixée au **25 janvier 2024**.

Il vous sera demandé de déposer ou envoyer votre dossier complété à la Maison des Sports et Vie Associative 100 avenue Gaston Rebuffat accompagné des pièces demandées.

Le Service de la Vie Associative reste à votre disposition pour vous accompagner efficacement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, mes cordiales salutations.



Le Maire,

Chronique MIQUELLY